

## ENJEUX DE LA LOGISTIQUE INTERNATIONALE

Le choix de la solution transport se fait en fonction de contraintes commerciales, géographiques et techniques liées à la nature de la marchandise.

Les expéditeurs doivent mettre en place des solutions qui assurent la sécurité des marchandises et des délais, au meilleur coût possible.

Les intervenants dans la chaîne logistique sont des transporteurs, des mandataires ou des commissionnaires de transport qui se chargent de la réalisation de l'opération ainsi que du dédouanement dans certains cas.

### Comparaison des statuts des intervenants

Commissionnaire	Transitaire
<p><b>Nature de la mission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organise et coordonne le transport en choisissant les sous-traitants</li> <li>• Est responsable de ses fautes ainsi que de celles de ses substitués</li> <li>• Obligation de résultats</li> </ul>	<p><b>Nature de la mission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécute les ordres de son client (mandant)</li> <li>• Ne choisit pas les transporteurs et n'est responsable que de ses propres fautes</li> <li>• Obligation de moyens</li> </ul>
<p><b>Professions concernées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupeur aérien ou maritime</li> <li>• Affréteur routier</li> </ul>	<p><b>Professions concernées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transitaire, agents de liaison entre deux modes de transport</li> <li>• Agent aérien</li> <li>• Transitaires portuaires</li> <li>• Agent maritime</li> <li>• Consignataire du navire</li> </ul>

## FACTURATION DES OPÉRATIONS

La facture du transporteur ne comprend aucune particularité hormis l'exonération de TVA à l'exportation.

La facture du transitaire ou du commissionnaire fait apparaître des frais spécifiques :

- à l'importation notamment, elle reprend le montant de la liquidation douanière (droits de douane, TVA et taxe parafiscale éventuelle) ;
- à l'exportation, tous les frais liés à une opération d'exportation, tout comme la facture commerciale elle-même ne sont pas soumis à TVA.

Les opérations intracommunautaires font l'objet d'un traitement fiscal spécifique (voir fiche n°8).

## CATÉGORIES DE FRAIS AFFÉRENTS AUX OPÉRATIONS EXPORT/IMPORT DES TRANSITAIRES

Libellés	Régime TVA à l'importation	Régime TVA à l'exportation
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sommes acquittées au titre des droits ou des taxes à la douane</li> </ul>	Non taxable	Ce libellé n'existe pas à l'exportation
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais du commissionnaire en douane :               <ul style="list-style-type: none"> <li>commission d'intervention</li> <li>crédit d'enlèvement</li> <li>avance de fonds</li> <li>vacation et TID</li> </ul> </li> </ul>	Taxable	Non taxable
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais afférents au transport :               <ul style="list-style-type: none"> <li>commission de transport</li> <li>transport principal</li> <li>passage portuaire</li> <li>taxe de téléphone</li> <li>fax, etc.</li> <li>assurance</li> <li>camionnage arrivée</li> </ul> </li> </ul>	Taxable pour ce qui lié à une opération sur le territoire fiscal	Non taxable

La TVA calculée sur les montants taxables est due à l'administration fiscale à la différence de la TVA perçue sur le montant de l'importation, due et versée à la douane en même temps que les autres éléments de la liquidation douanière.

### TYPES DE CONTRAT

On distingue trois possibilités hormis le transport pour compte propre :

- **l'expédition exclusive** : le contrat de transport est passé entre le chargeur (exportateur ou transitaire) et le transporteur lui-même, soit en envoi de détail (messengerie) ou en envoi complet (camion, wagon ou conteneur complet) ;
- **le groupage** : un groupeur intervient pour rassembler une quantité suffisante de marchandises d'origine différente, pour réaliser un envoi sur la même destination ;
- **l'affrètement** : l'expéditeur loue un moyen de transport (navire) pendant une période donnée ou pour un voyage déterminé.

Les risques liés aux opérations de transport (vol, perte, détérioration) doivent être couverts par une assurance spécifique. Un emballage et un marquage adaptés, souvent soumis à une norme, minimisent ce risque.

### STATUT D'OEA (OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AGRÉÉ)

Toutes les entreprises participant au processus logistique peuvent demander le statut d'OEA obtenu au terme d'une démarche de certification fondée sur l'expérience acquise dans le dédouanement et la sécurisation des opérations. Ce statut est devenu incontournable pour bénéficier de toutes les facilitations douanières en matière de dédouanement dans l'ensemble de l'UE. Trois conditions doivent être remplies pour l'obtenir : solvabilité, fiabilité de la chaîne logistique et absence de condamnation pour non-respect de la réglementation douanière.